



Lettre circulaire aux bandagistes
2022/04

Nos données de contact: voir à la fin de cette circulaire
Nos références: 1270/OMZ-CIRC/2022-04F

Bruxelles, le 23 juin 2022

Objet :

1. **Article 27 de la nomenclature – Remboursement du matériel de stomie :**
 - a) **Série de questions/réponses ;**
 - b) **Adresses postales pour la notification et la facturation - update ;**
 - c) **Adresses mail de contact auprès des organismes assureurs – update ;**
2. **Informations pratiques.**

Madame, Monsieur,

1. Article 27 de la nomenclature – Remboursement du matériel de stomie :

a) **Série de questions/réponses**

Vous trouverez en annexe 1, une série de questions/réponses apportant des éclaircissements quant à l'application des règles de remboursement du matériel de stomie.

b) **Adresses postales pour la notification et la facturation - update**

Vous trouverez en annexe 2, une mise à jour de la liste d'adresses postales pour la notification et la facturation du matériel de stomie.

c) **Adresses mail de contact auprès des organismes assureurs – update**

Vous trouverez en annexe 3, une mise à jour de la liste d'adresses mail pour les dossiers 'matériel de stomie', au sein de chaque union nationale des organismes assureurs.

Nous attirons votre attention sur le fait que votre **premier interlocuteur** en cas de problème relatif à un dossier précis **est et reste la mutualité du patient**.

Toutefois, en cas de problème nécessitant une personne de contact différente, veuillez utiliser l'adresse de contact nationale (pour les Mutualités chrétiennes, il s'agit d'adresses régionales).

Annexe(s): 3

Avenue Galilée 5/01 B-1210 Bruxelles 211 B-1150 Bruxelles

Heures d'ouverture des bureaux : de 9 à 12 heures et de 13 à 16 heures. Possibilité de rendez-vous.

2. Informations pratiques

Notre site internet:

Vous trouverez le texte complet de la convention, les modalités d'application du tiers payant, les formulaires de (non-)adhésion, les tableaux de tarifs et d'autres infos utiles sur l'exercice de votre profession sur notre site internet www.inami.be > [Professionnels](#) > [Bandagistes](#).

Vous pouvez vérifier votre situation d'adhésion et celle d'autres dispensateurs de soins via notre moteur de recherche : www.inami.be > [Programmes web](#) > « [Rechercher un dispensateur de soins](#) ».

Nos données de contact:

- Si vous avez des **questions sur le contenu** de la convention ou de la nomenclature, vous pouvez contacter nos collaborateurs de la direction médicale :

E-Mail: meddev@riziv-inami.fgov.be

Tél: +32(0)2/739.70.99 (call center), le lundi et le jeudi de 13h à 16h et le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h.

- Si vous avez des **questions pratiques** relatives aux modalités d'adhésion ou vos données administratives gérées par l'INAMI, vous pouvez alors contacter notre équipe administrative :

E-Mail: dossierpharma@riziv-inami.fgov.be

Tél: +32(0)2/739.74.79 (call center), le lundi et le jeudi de 13h à 16h et le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h (veuillez préparer votre numéro INAMI)

* * *

J'espère que cette lettre vous aura fourni toutes les informations nécessaires et je vous remercie d'avance pour votre collaboration à l'accessibilité des citoyens aux prestations de soins.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Fonctionnaire dirigeant,

Jelle COENEGRACHTS
Directeur-général a.i. des Soins de santé